

Suites données aux recommandations de sécurité

Incident grave survenu le 30 décembre 2011 au bombardier CRJ200 immatriculé EK20018

A environ 10 NM du DME AZR, l'avion passe sous les minimas de la procédure (1 500 ft) puis dévie vers la droite de l'axe d'approche finale. L'alerte MSAW(2) se déclenche quelques secondes plus tard et va durer 41 secondes ; l'avion vole au cap 300°, soit une déviation de 30° par rapport à l'axe d'approche, et est toujours en descente. L'alarme APW(3) se déclenche onze secondes après l'alerte MSAW et va durer pendant 1 min 18 s. Le contrôleur LOC utilise la phraséologie d'urgence pour demander à l'équipage de virer à gauche au cap 270° (point) ; l'équipage collationne. Le taux de descente de l'avion atteint 1 700 ft/min. Le contrôleur réitère son message et indique à l'équipage qu'il se trompe de baie « you're mistaking the bay ». L'avion atteint alors 550 ft. L'équipage vire à gauche et commence à remonter (point), puis l'alerte MSAW s'arrête. Sollicité par le contrôleur, l'équipage indique qu'il souhaite interrompre l'approche pour en effectuer une nouvelle.

Rapport technique

Réception par la DGAC : 10 Septembre 2013

Recommandation 01

BEA (extrait)

L'enquête a montré que les alertes MSAW, générées lors d'un rapprochement potentiellement dangereux d'un aéronef avec le relief ou un obstacle, ne sont pas toujours détectées par les contrôleurs. Lorsque leur attention est portée vers l'extérieur, l'alarme sonore associée n'est pas systématiquement perçue. Par ailleurs, la forte récurrence d'alertes MSAW indésirables a amené les contrôleurs à diminuer le volume sonore de ces alarmes, devenues gênantes. Ces derniers ont pu également s'habituer à entendre des alarmes qui ne les concernaient pas et ainsi occulter inconsciemment leur perception. Le système MSAW ne remplit donc plus complètement sa fonction d'alerte, affectant de fait sa pertinence et son efficacité. Les modifications successives du paramétrage du système à Nice n'ont pas permis, à ce jour, de réduire de façon satisfaisante le nombre d'alertes non-souhaitables. En conséquence, le BEA recommande :
que la DGAC étudie les actions complémentaires nécessaires pour réduire le nombre d'alertes MSAW indésirables à Nice. [Recommandation FRAN-2013-057]

Réponse de la DGAC

Lettre réponse préliminaire n°14-066/DSAC/D du 15 avril 2014

En 2014, un état des lieux du paramétrage MSAW sera réalisé avec la participation de la DTI. L'expertise de l'équipe d'Installation Validation et Déploiement, en charge des paramétrages des filets, sera utilisée à cette occasion. Des actions locales éventuelles seront envisagées à l'issue de cet état des lieux.

Les actions conjuguées de la DTI et les actions locales seront suivies par la DSAC et devraient permettre de clore cette recommandation.

Degré d'avancement (22 Avril 2014)

